

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 20 Avril 2023

<u>Président</u>: Corinne Paratte <u>Secrétaire</u>: Karine Laurent

Absent: Benoît Thiery

Ouverture de la séance à 20h00

Mme le Maire débute la séance en demandant aux conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Brigitte Ligney, Maire de la Chenalotte.

Approbation du compte rendu du 23 Mars 2023

Délibération Cotisation chômage URSAAF:

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur d'une adhésion au contrat d'assurance chômage à l'URSAFF pour une durée de 6 ans concernant les agents contractuels. Dans le cadre d'une démission avant titularisation, la commune n'aurait pas à supporter les indemnités chômage.

Délibération DECLALOC:

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur de la mise à disposition du service Déclaloc (déclaration des locations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes par le biais d'un téléservice). Cet outil est gratuit, il a été également validé par la CCPR.

Délibération assiette et désignation des coupes de bois 2023 :

Le conseil autorise la vente des produits de coupe des parcelles 6 et 7 en vente groupée par contrat d'approvisionnement.

Un rendez-vous avec notre agent ONF ainsi que son supérieur hiérarchique est nécessaire afin d'avoir plus de précisions concernant nos coupes de bois et recettes 2023.

Délibération attribution marché panneaux phovolaïques :

3 entreprises se sont positionnées afin de répondre au marché mené par le SYDED.

Au vu des propositions des candidats et après analyse des offres, le marché est attribué à l'entreprise ECODOUBIO pour un montant de base de : 34521,05 HT.

Le conseil délibère en faveur de cette entreprise.

Travaux étang:

La vidange de l'étang qui a débuté le 6 Avril a été compliquée par les conditions météorologiques.

Un constat d'huissier a été réalisé le 17 Avril concernant l'état du chemin entre le ponton du sentier Isenbart et le Bizot. Les travaux débuteront officiellement le 24 Avril. Un arrêté municipal a été pris, dans le but d'interdire l'accès au chantier pendant la durée des travaux afin d'éviter tout accident.

Travaux divers:

- Le parquet de la salle de classe de la grande section a été installé
- Le plafond de la salle des fêtes n'a pas été réalisé correctement. L'entreprise Laffond a validé cette non-conformité, une équipe reviendra le 9 Mai refaire le travail correctement et réalisera ensuite le ménage de la salle des fêtes.

- Réfection du toit de l'école par la société CZE depuis le 19 Avril. L'entreprise devra sécurisée la cour de l'école afin que les enfants soient éloignés des échafaudages. La cour arrière sera ouverte.
- Réfection de la toiture de la mairie et garage en cours.

Point déshydratation :

Suite à un nettoyage incomplet de la grille de la table d'égouttage de la station d'épuration, une déshydratation des boues a eu lieu dernièrement. Elle aurait pu être retardée si un nettoyage plus complet de la grille de la table d'égouttage avait été réalisé.

L'achat d'un Karcher devient nécessaire pour réaliser cette manipulation. Ceci limiterait l'entrée d'eau dans le bassin. Mr Nicod formera les agents de la commune sur le nettoyage de

De plus, un dysfonctionnement électrique est apparu lorsque l'agitateur des boues se mettait en route pour renforcer le travail du surpresseur. ENEDIS a changé le disjoncteur et nous sommes dans l'attente d'un devis de l'entreprise Balossi Marguet afin de stopper ces coupures électriques.

Incident réservoir : plan d'action

Suite à des microcoupures électriques qui ont eu lieu le 7 Avril, le tableau électrique du réservoir d'eau a disjoncté, ce qui a engendré la vidange totale de celui-ci. La bascule du passage de l'eau de la source à celle du syndicat n'a pu se faire. La commune c'est retrouvé le 8 Avril au matin sans eau.

La vanne a donc été ouverte manuellement et en 2 heures le réservoir était rempli.

La société « Gaz et Eaux » est intervenue dans la journée pour vérifier le système.

Organisation repas fête des mères :

La fête des mères aura lieu le 26 Mai. La commission « fêtes et cérémonies » se retrouvera le 24 Mai pour l'organisation de cette soirée.

Questions diverses:

• Bilan opération brioches

L'opération brioches 2023 rapporte 1044.65 € à l'ADAPEÏ. Le don moven de la brioche 2023 est de 9.50 €

Micro crèche

Mme le Maire prendra contact avec le bureau d'étude Soliha afin de fixer une date de réunion.

• Commémoration 8 Mai

Cette année les commémorations du 8 Mai auront lieu au Bélieu à 11h45.

• Tour de Romandie

Le tour de Romandie passera à 14h15 à Noel Cerneux par la D 437 le 27 Avril

• Compte rendu évaluation école

A la demande du rectorat, une évaluation du regroupement scolaire a été réalisé afin d'observer l'organisation de nos 3 écoles.

Elles ont rencontré, les enseignants, les ATSEM du périscolaire, un groupe d'enfants, des parents et les maires de chaque commune.

Un compte rendu de cette visite nous sera retourné.

- Le 6 Mai à 15 h00 aura lieu à la Chenalotte une cérémonie d'adieu en hommage à Brigitte Ligney en présence de M. Le préfet, Mr le sénateur et Mme la députée.
- Dans le cadre de la commission culturelle de la CCPR, un pianiste saltimbanque interviendra le 1 er Juillet
- Mr Mourey, taxidermiste a fait don de sa collection à la maison de la chasse et de la nature à Gonsans. L'inauguration aura lieu le 29 Avril, à cette occasion, l'entrée du musée sera gratuite ce jour.

Le Maire. Fin de séance: 22h20

Corinne PARATTE